

COMPTE FINANCIER UNIQUE



Présentation du Compte financier unique (CFU)

Une obligation légale anticipée par le Département :

- Après une expérimentation de 2021 à 2023, la loi de finances 2024 généralise la mise en place du CFU au plus tard pour l'exercice 2026
- **Le Département a décidé, en accord avec le DDFiP et le Payeur départemental d'adopter son CFU dès l'exercice 2025**

Sur la FORME :

- Le CFU est un document **commun** à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif (CA) et au compte de gestion (CG). À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendu des comptes ».
- Il **rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le CA et le CG. Il **simplifie** les procédures, car sa production est totalement **dématérialisée**.

Sur le FOND :

- Une information financière **plus simple** et **plus lisible** : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information **enrichie**, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Un **travail collaboratif** simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public **dans la continuité des travaux de certification des comptes et de convention de services comptable et financier**

Compte financier unique 2025 : **721,4 M€**

Le résultat de gestion 2025 aboutit à un DÉFICIT de 7,9 M€

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

Dépenses de gestion		620,7 M€
Intérêts de la dette		18,3 M€
Épargne brute	23,9 M€	23,9 M€
<i>dont mobilisée</i>		

Investissements pour tiers	18,6 M€
Investissements propres	29,5 M€
Capital de la dette	34,3 M€

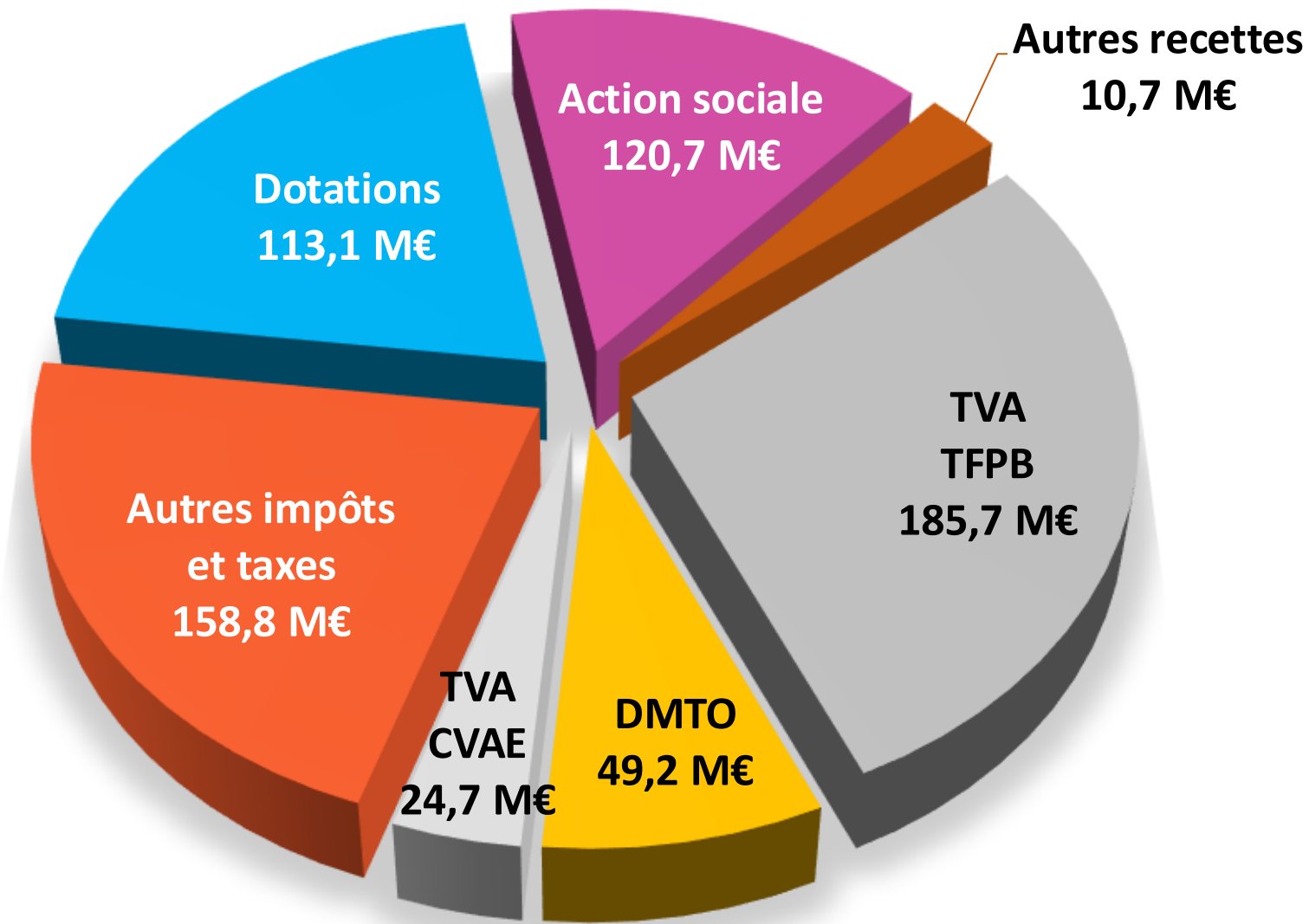
Recettes de gestion	662,9 M€
---------------------	----------

Épargne brute mobilisée	23,9 M€
Recettes propres	15,6 M€
Emprunt	35,0 M€
DÉFICIT DE L'EXERCICE	7,9 M€



Recettes réelles de fonctionnement : 662,9 M€

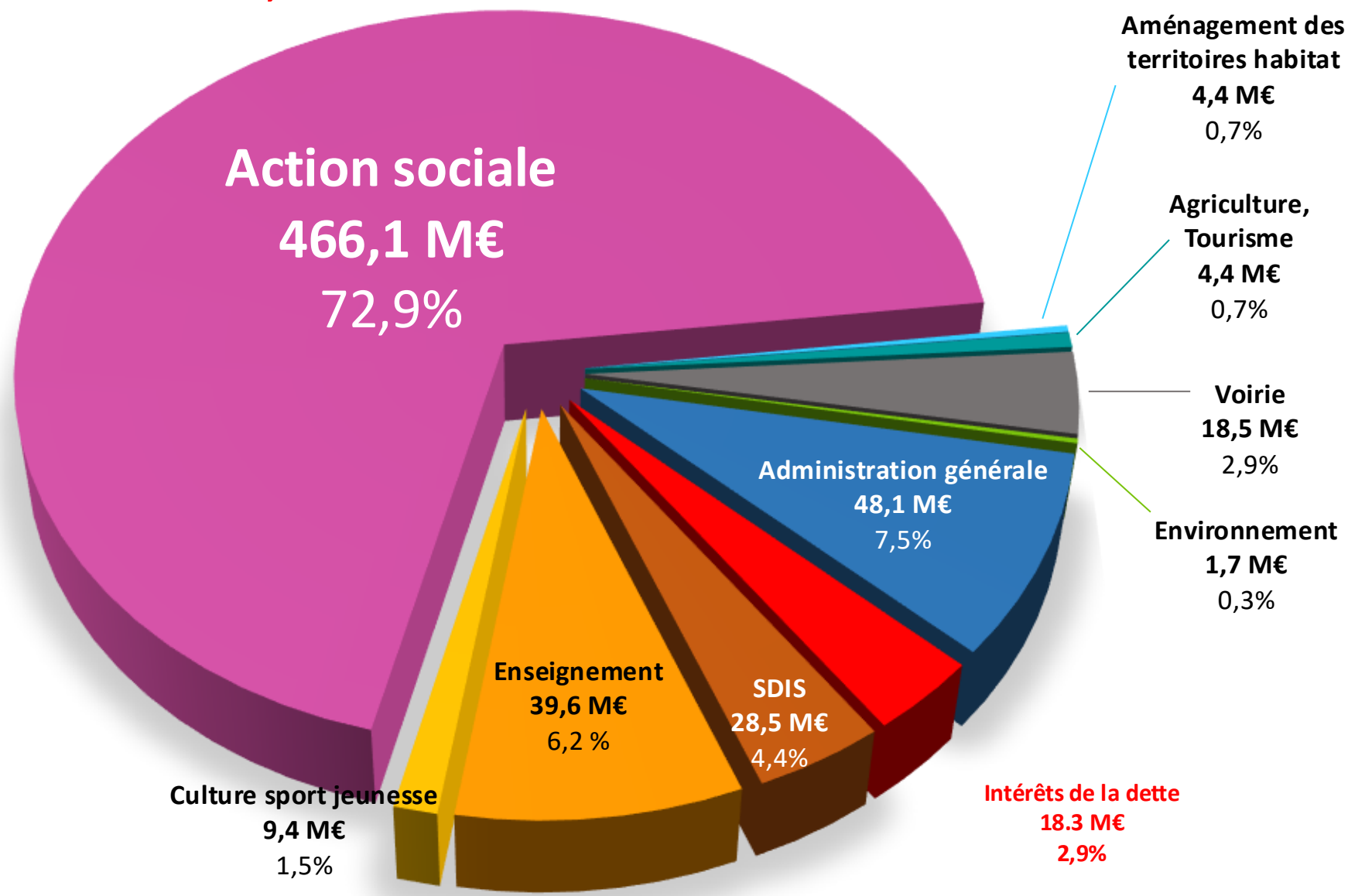
Les recettes de fonctionnement ne progressent que de + 1,4%, la reprise des DMTO (+15,4%) étant atténuée par l'absence de dynamisme de la TVA (+1,1% en 2024) et l'absence du fonds de sauvegarde (6,7 M€ en 2024)



Dépenses réelles de fonctionnement : 639,0 M€

Les dépenses de fonctionnement restent quasiment stables en valeur après

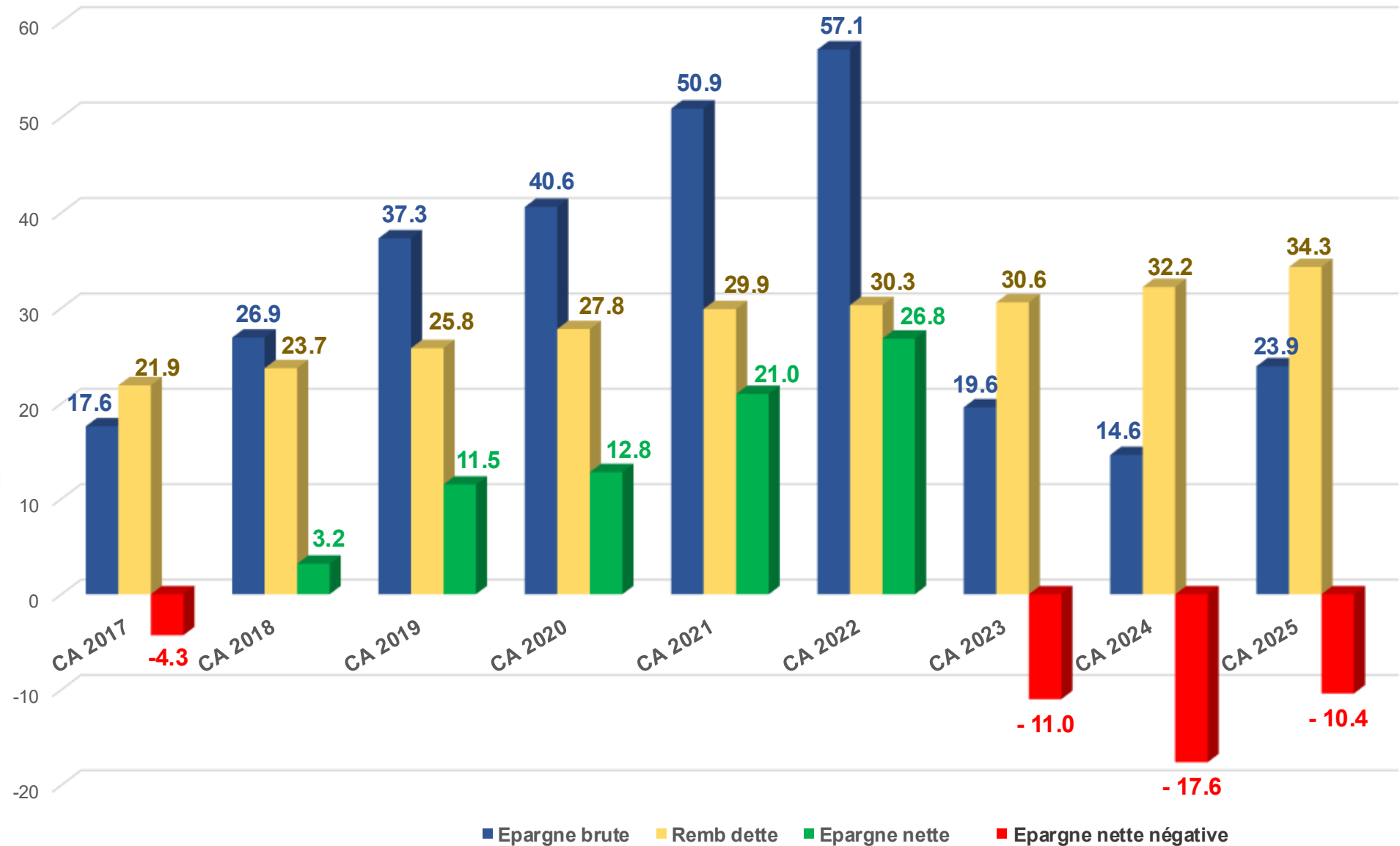
+2,9% entre 2023 et 2024



Évolution de l'épargne

Chiffres exprimés en millions d'euros

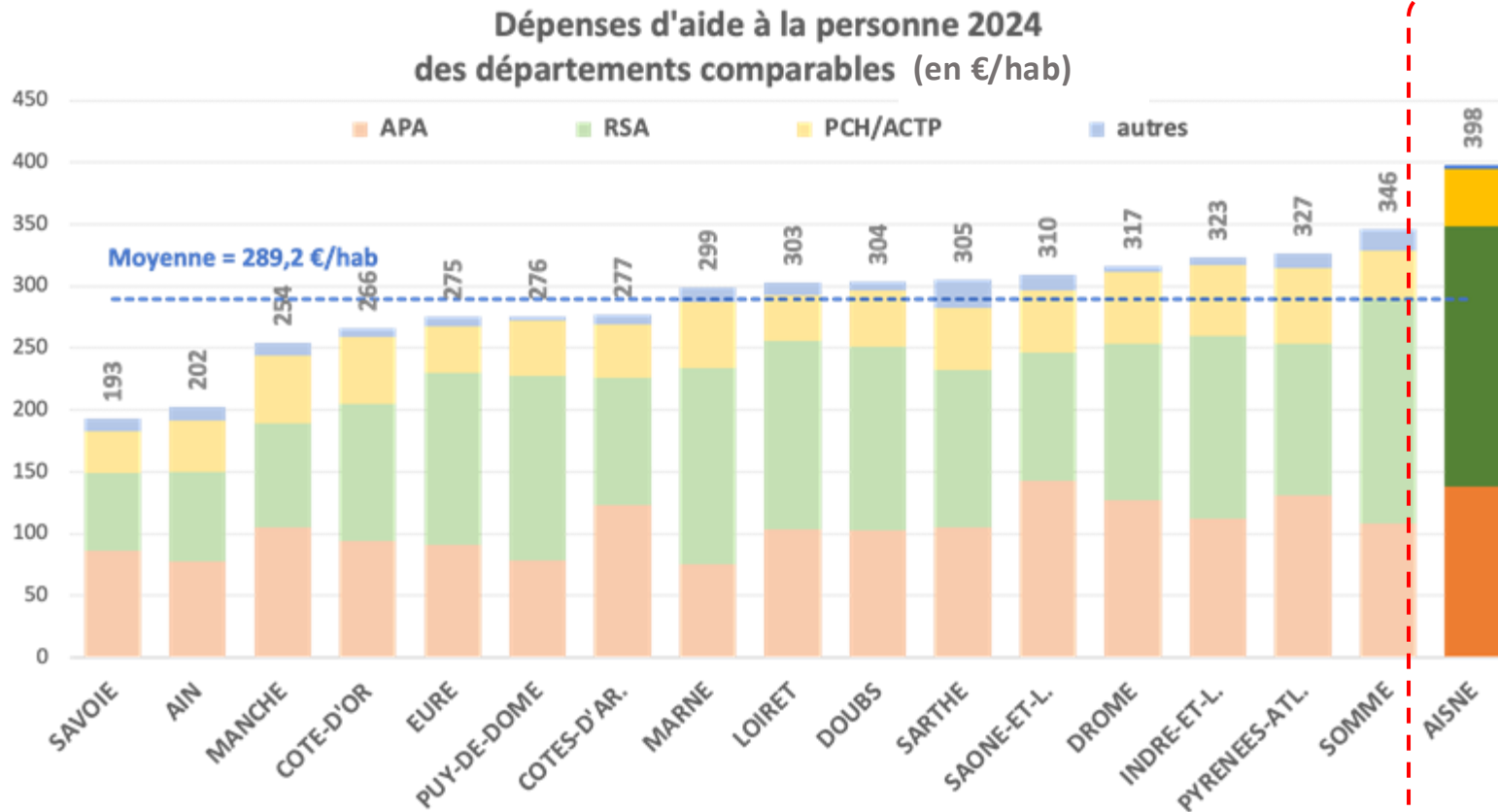
Hausse de l'épargne brute (+9,3 M€) mais l'épargne nette reste négative (-10,4 M€)



Le poids très élevé des dépenses d'aide à la personne

**En 2024,
398 € / habitant
dans l'Aisne
contre une moyenne
de 289,2 € / habitant
(+37,6%)**

**57,2 M€ DE
DÉPENSES
SUPPLÉMENTAIRES
SUPPORTÉES PAR
LE BUDGET**



Le reste à charge des AIS

Chiffres exprimés en millions d'euros

**En 2025,
le reste à charge
des 3 AIS
(APA, RSA et PCH)
s'élève à près de
106,6 M€
dont plus de la
moitié pour la seule
allocation RSA**

RSA	117,6
APA	73,1
PCH	26,9
Total 3 AIS	217,6

TICPE	40,8
FMDI	6,0
Concours APA	33,0
Concours PCH	8,5
Dispositif de compensation péréquée	15,1
Hausse de taux DMTO (3,8% à 4,5%)	7,6
Total ressources de compensation	111,0

Reste à charge 3 AIS	106,6
Taux de reste à charge	49,0%

RSA	117,6
-TICPE	-40,8
-FMDI	-6,0
-DCP et Hausse DMTO proratisés	-12,3
Reste à charge RSA	58,5
Taux de reste à charge RSA	49,8%

APA	73,1
-Concours APA	-33,0
-DCP et Hausse DMTO proratisés	-7,6
Reste à charge APA	32,5
Taux de reste à charge APA	44,4%

PCH	26,9
-Concours PCH	-8,5
-DCP et Hausse DMTO proratisés	-2,8
Reste à charge PCH	15,6
Taux de reste à charge PCH	58,0%

Aide sociale à l'enfance : un transfert implicite de compétences non financé par l'Etat

Chiffres exprimés en millions d'euros

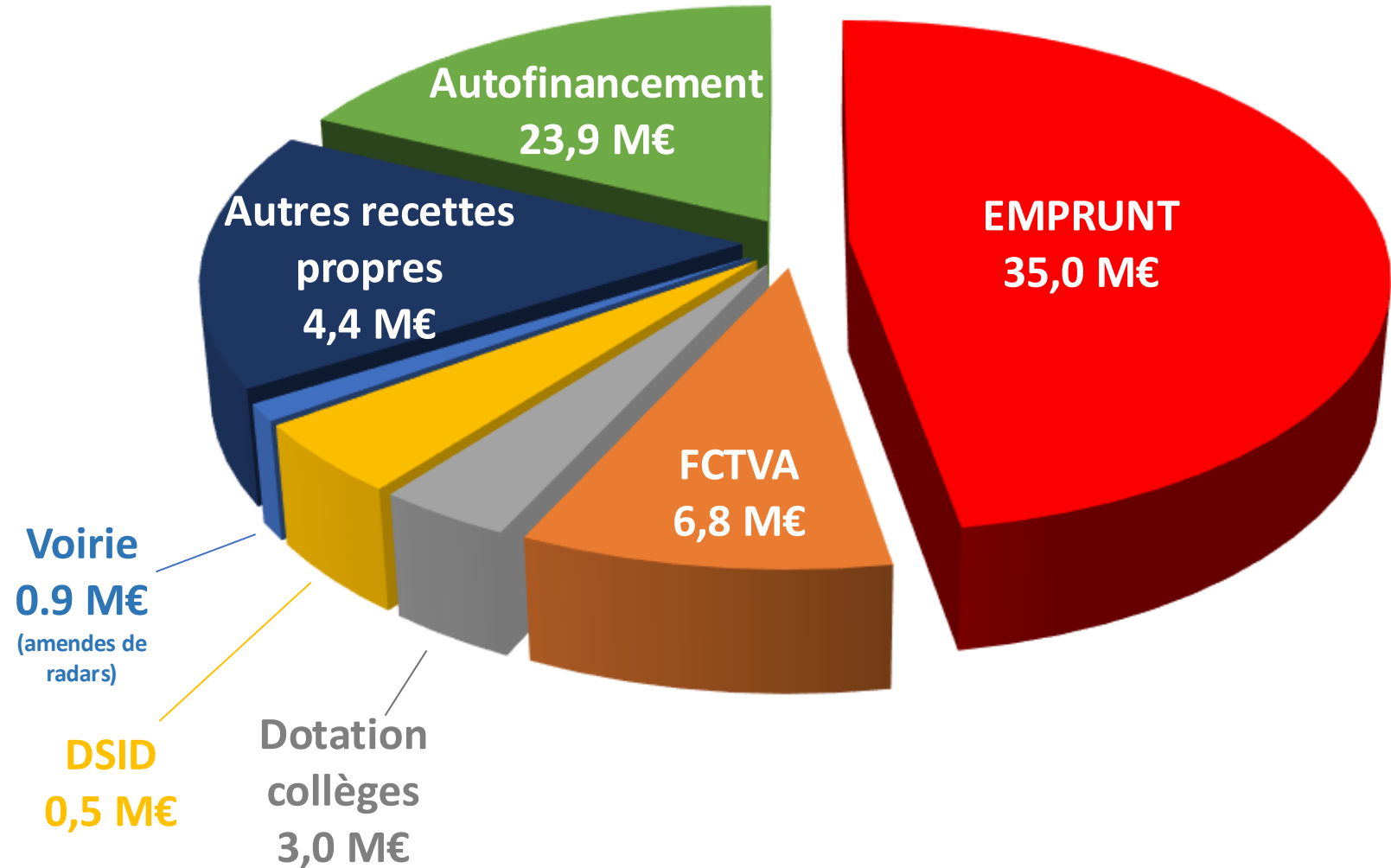
Une résolution de Départements de France du 14 novembre 2025 pour une inscription dans la loi d'un principe de compensation financière par l'Etat des charges supportées par les Départements au titre de la prise en charge des MNA, des enfants et des jeunes en double mesure ASE/PJJ et des enfants bénéficiant de notifications MDPH et confiés à l'ASE

Pour le Département de l'Aisne, le coût net associé à ces politiques représente en 2025 un montant de **8,0 M€** répartis comme suit :

Montants 2025 (CFU)	Dépenses CD02	Recettes Etat	Reste à charge CD02
MNA	4,1 M€	0,05 M€	4,0 M€
ASE/PJJ	-	-	-
Notifications MDPH	4,0 M€	-	4,0 M€
Total	8,1 M€	0,05 M€	8,0 M€

Recettes d'investissement : **74,5 M€**

Hausse de l'autofinancement (+9,3 M€) et stabilisation de l'encours de dette

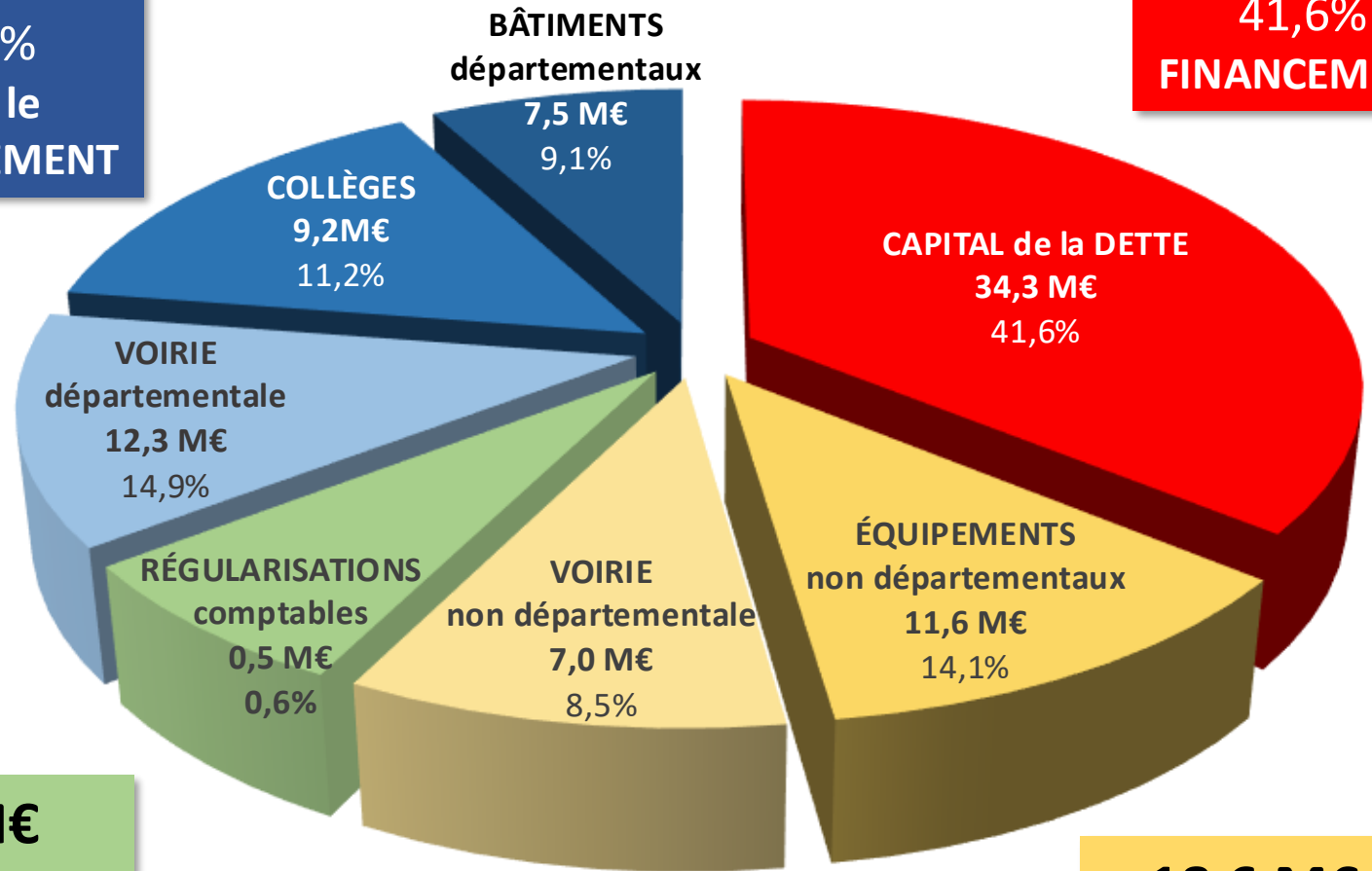


Dépenses d'investissement : 82,4 M€

Hors remboursements et régularisations comptables, les dépenses diminuent de -3,5M€ (de 51,1 M€ en 2024 à 47,6 M€ en 2025)

29,0 M€
35,2%
pour le DÉPARTEMENT

34,3 M€
41,6%
FINANCEMENT



0,5 M€
0,6%
Régularisations comptables

18,6 M€
22,6%
pour les TIERS



Évolution de l'encours de dette (1/2)

Chiffres exprimés en millions d'euros

L'encours net de la dette s'établit à 524,3 M€ quasiment stable par rapport à 2024

Le niveau de dette par habitant (998 €/hab) est 2 FOIS SUPÉRIEUR À LA MOYENNE NATIONALE (508 €/hab)

2016 Renégociation de la dette 26 M€

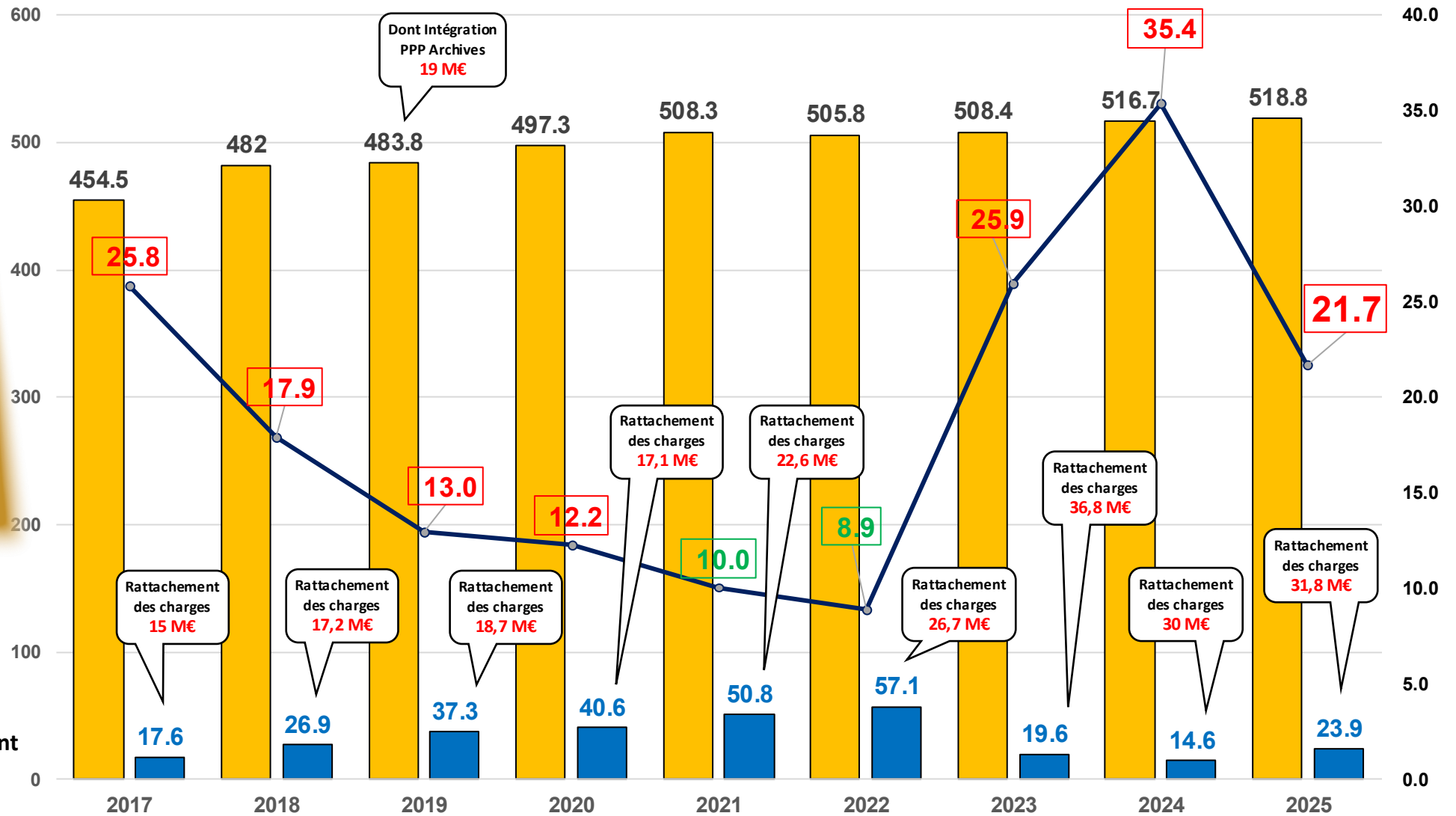
2018 Dette CABA 19 M€



Évolution de l'encours de dette (2/2)

Chiffres exprimés en millions d'euros

Evolution de la capacité de désendettement de 2017 à 2025



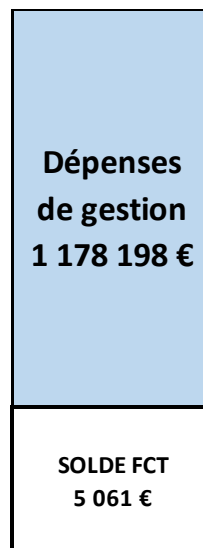
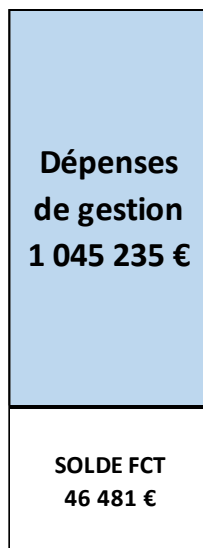
La DUREE de DESENETTEMENT s'améliore en lien avec la hausse de l'épargne brute

- Encours net de la dette
- Epargne brute
- Capacité de désendettement

Les budgets annexes (1/2)

Caverne du Dragon

Pôle archéologique



Participation du Département

- Caverne du Dragon : 700,0 K€
- Pôle archéologique : 15,0 K€

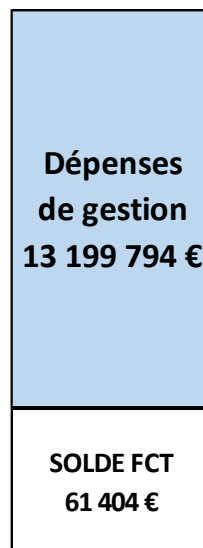
Les budgets annexes (2/2)

Participation du Département

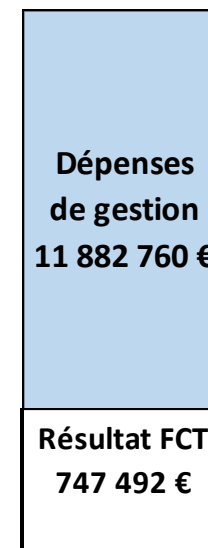
- Laboratoire départemental : 1 000 K€

EDEF : résultat de la section d'exploitation
2 555,6 K€ après intégration des excédents
sur exercices antérieurs

LDAR

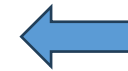


EDEF



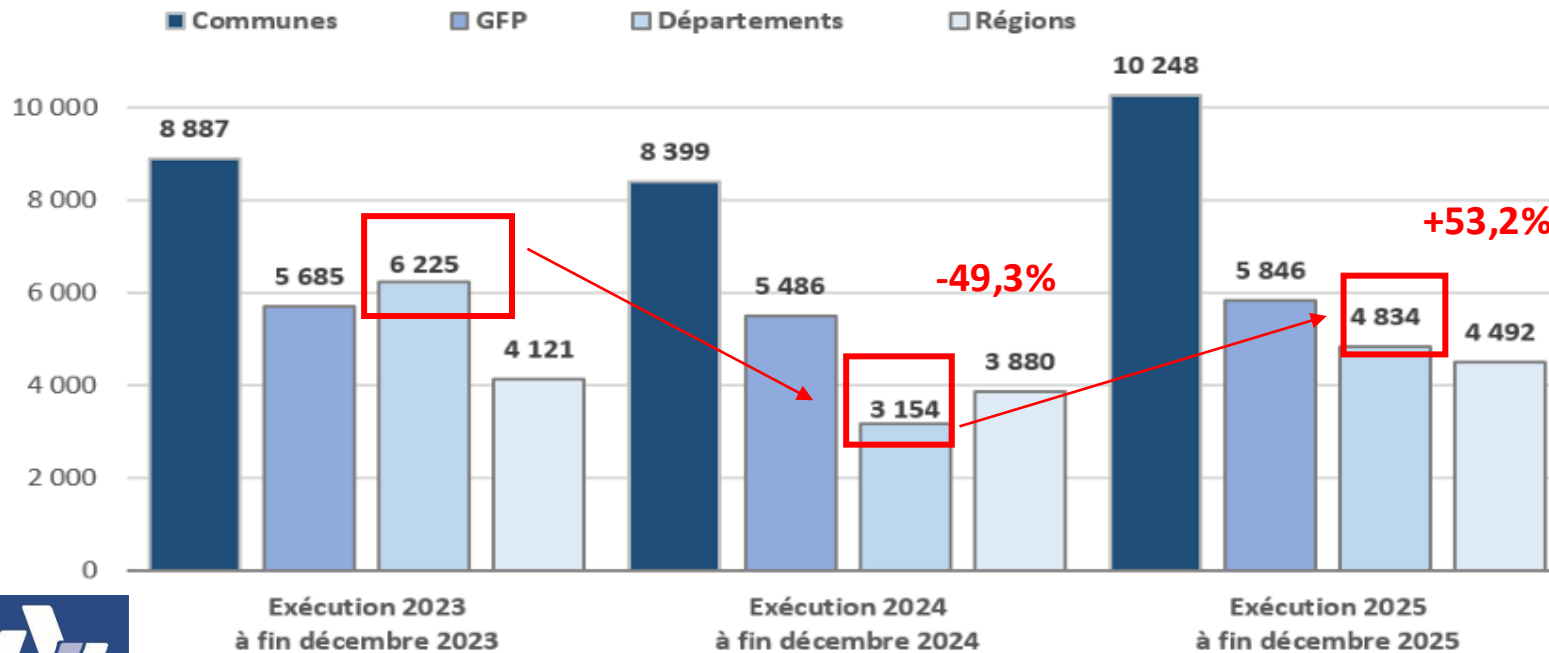
Les finances des Départements – Un redressement global de la situation en 2025 (1/2)

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Exécution 2025 à fin décembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	8 887	8 399	10 248		-5,5%	22,0%
GFP	5 685	5 486	5 846		-3,5%	6,6%
Départements	6 225	3 154	4 834		-49,3%	53,2%
Régions	4 121	3 880	4 492		-5,9%	15,8%
Total	24 918	20 919	25 419		-16,1%	21,5%
CD02	19,6	14,6	23,9		-25,4%	+63,5%



Amélioration globale de l'ÉPARGNE BRUTE en 2025

Evolution CAF brute par strate (en M€)



Source : DGFIP (SMCL)

Les finances des Départements – Un redressement global de la situation en 2025 (2/2)

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Exécution 2025 à fin décembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	2 949	2 427	4 197	↘	-17,7%	72,9%
GFP	3 392	3 101	3 369	↘	-8,6%	8,6%
Départements	3 045	120	1 644	↘	-96,1%	1269,8%
Régions	1 917	1 477	1 812	↘	-23,0%	22,7%
Total	11 303	7 125	11 021	↘	-37,0%	54,7%
CD02	-11,0	-17,6	-10,4		-59,3%	40,6%

Très nette hausse globale de l'ÉPARGNE NETTE en 2025



Source : DGFIP (SMCL)

